

Conditions de l'offre :

La promotion qui réchauffe est offerte aux nouveaux clients résidentiels ou aux clients existants qui ne bénéficient pas d'une promotion, car cette promotion ne peut être combinée avec d'autres offres. Si un client bénéficie d'une promotion et qu'il choisit de s'abonner à celle-ci, il perd son autre rabais promotionnel.

Là où l'accès et la technologie le permettent. Les taxes applicables sont en sus et d'autres conditions s'appliquent.

Le client doit choisir la facturation électronique.

Rabais de 15 \$ par mois pendant 24 mois applicable sur le prix régulier et la location d'un décodeur. La promotion est calculée en appliquant un crédit mensuel au prix courant. Le prix courant peut augmenter pendant l'abonnement. Si le prix courant augmente, le prix mensuel augmentera aussi, cependant le client continuera de bénéficier du crédit mensuel pendant la durée de la promotion.

Les crédits s'appliquent à la première période de facturation complète de 30 jours et à chaque période de facturation complète par la suite, pour la durée de votre promotion. Votre période de facturation peut ne pas débuter le jour de l'abonnement ou de l'installation des services. Le tarif sans crédit s'applique avant votre première période de facturation complète de 30 jours ou si vos services prennent fin pendant une période de facturation de 30 jours.

Le prix est sujet à un abonnement continu durant la durée de la promotion. Toute modification effectuée aux services peut avoir un effet sur le prix et/ou résulter en la perte de crédits ou de promotions, selon le cas, comme les conditions d'admissibilité à ceux-ci peuvent varier. Par exemple, un client qui souhaite bénéficier d'une suspension saisonnière perdra les crédits ou les promotions puisque son abonnement est suspendu.

Après la période de 24 mois, le client paiera le prix régulier pour les services incluant la location du décodeur dont le prix courant est 4,99 \$ par mois.